

TRACT T2 2022 CFDT

LES NÉGOCIATIONS

→ Télétravail : Alten ne veut pas d'accord de télétravail (voir article plus loin).

→ GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : C'est une négociation obligatoire, qu'Alten a toujours refusé d'ouvrir par le passé. Elle est en cours depuis mars et des réunions sont prévues sur le mois de juin.



La vie dans l'entreprise :

Le partage de la richesse par Alten :

Alten est une société qui marche bien :

- +31,3% d'activité au premier trimestre,
- +20,7% de croissance interne au premier trimestre.



Ce qui permet à l'entreprise d'augmenter le dividende par action de 30% (il passe de 1€ à 1€30 par action). Alten va donc distribuer 44 millions d'euros à ses actionnaires, contre 33 millions d'euros auparavant.

Hélas, la richesse n'est pas partagée avec les salariés. Cette année, **0€ de participation** pour Alten SA, alors que les autres sociétés du groupe vont avoir une belle participation, comme c'est souvent le cas !

La **CFDT** déplore la gestion de l'entreprise, qui distribue les **richesses gagnées par ses salariés** aux actionnaires et aux autres sociétés du groupe, en méprisant **les salariés Alten SA**.

Questionnaire QVT (Qualité de Vie au Travail) :



Un questionnaire sur les conditions de travail et le stress au travail sera envoyé par la direction à tous les salariés d'Alten, vers fin juin, début juillet. Ce questionnaire est anonyme, et il est important que le plus possible de salariés y répondent. Il permettra de cibler les principaux problèmes rencontrés, par les salariés de l'entreprise. Il est exceptionnel qu'Alten s'intéresse de la sorte aux conditions de travail de ses salariés, alors profitez-en !

« PRATIQUE »



→ **Rematérialisation TR Edenred** : La rematérialisation a eu lieu début mai. La deuxième se fera peut-être en **novembre**, avec des millésimes **2023**.

A savoir : la carte **Ticket Restaurant**, a une **validité de 3 ans**, et vous pouvez l'utiliser même après avoir quitté l'entreprise. Le renouvellement de la carte est automatique tant qu'on reste chez Alten. Mais vous pourrez demander son renouvellement **après avoir quitté Alten**, via le site Edenred.

→ **Congés Payés** : Les **CP** acquis avant le **1^{er} juin 2021**, sont à prendre avant **fin juin 2022**. Si l'**vous en reste à cette date**, vous pouvez en épargner sur votre **CET** (jusqu'à **8 CP**) ou demander une dérogation pour les prendre plus tard (dans l'été par exemple). Vous pouvez, bien sûr, prendre les congés acquis avant le **1^{er} juin 2022**, dès cette date, et jusqu'à **fin juin 2023** (dans un an). Si vous avez des questions, adressez-vous à **vos élus CFDT**, qui se feront un plaisir de vous aider.



ADRESSES UTILES



ADRESSES UTILES



Le blog de la section CFDT Alten SA

permet d'accéder à un vrai forum entre salariés

Le site du CSE

pour répondre à vos questions et vous aider

<https://cse.cealten.fr>

Bientôt de retour !



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



DS.cfdt@cealten.fr

TRACT T2 2022 CFDT

Nouvelles du CSE :



Un forum pour les salariés :

Le **forum du CSE** qui permettait aux salariés de converser entre eux, et avec leurs élus a été  **sabordé** par les élus des « premiers syndicats d'alten », en 2020. Nous avons l'opportunité de créer un nouveau forum qui verra bientôt le jour, si des personnes mal intentionnées, ne viennent pas, une fois encore, tout détruire. Mieux encore, les salariés pourront converser en direct via un tchat, en plus du forum.

Le CSE : que fait-il ? Comment gère-t-il votre argent ?

Le **rapport de gestion du CSE** et **les comptes du CSE**, pour 2021, sont disponibles sur le **site du CSE**, via les onglets **Mon CSE / Mes documents**. Consultez-les pour voir ce qui se passe au CSE. Les procès-verbaux des réunions se trouvent dans **Mon CSE / Les PV**.

INFORMATIONS DIVERSES INFOS INFOS

Télétravail, la négociation de la honte !

À la demande de la **CFDT** et de la CGT, la direction a daigné ouvrir une négociation. Hélas, depuis le début, il est clair que c'est seulement de la **poudre aux yeux** ! En effet, la direction impose des conditions exorbitantes. Dès que l'on essaie d'avancer un peu, elle sort une **nouvelle exigence** :

- Un accord à **durée déterminée de 3 mois** !
- Exclusion de la population des managers dans l'accord !
- Refus de payer des **frais** en télétravail au-delà de 2€ par jour !

Le plus grave, c'est que deux syndicats ont tout fait pour **torpiller la négociation**, en ne participant que très peu aux réunions, et en refusant catégoriquement tout accord, dès le début, tout en prétendant être favorables au télétravail. Cela permet à la direction de prétexter qu'aucun accord n'est possible, alors que deux syndicats, dont la **CFDT**, sont toujours prêts au dialogue. **C'est une honte !**

Il n'y a pas eu de **négociation loyale** sur un sujet qui touche **tous les salariés de l'entreprise**, et la **CFDT** le déplore.



Aucun risque chez Alten !

SENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



Vos élus CFDT sont disponibles pour vous aider !

Ne restez pas seuls face à votre hiérarchie quand vous avez des **problèmes**. Vos élus **CFDT** peuvent vous **aider** à faire respecter vos droits et vous **assister** en cas de conflit. Ils sont aussi là pour vous renseigner et vous conseiller sur des sujets divers (Congés, RTT, CET, Rupture Conventionnelle, démission, licenciement, frais de mission, frais de Grand Déplacement,...)

Vous pouvez aussi nous rejoindre pour **défendre** les intérêts des **salariés** !

Informations utiles :



- ❑ Convention Collective : **Syntec** <https://www.syntec.fr/>
- ❑ Cellule d'écoute et d'aide psychologique, anonyme, gratuite, 24h/24 : **ELEAS** ☎ 0 800 100 497
- ❑ Aide juridique gratuite pour les salariés par le cabinet d'avocats **JDS** : ☎ cabinet@jdsavocats.com ☎ 01.48.96.14.48
- ❑ Inspectrice du travail : Anne-Véronique Pensereau ☎ anne-veronique.pensereau@direccte.gouv.fr

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TÉLÉTRAVAIL... ET VITE !



Aucun risque chez Alten !



<https://CfdtAlten.blogspot.fr>



DS.cfdt@cealten.fr